

Questions orales

Étant donné que ces voutours de la société exigent annuellement des taux d'intérêt bien au-delà de 150 p. 100, quelle mesure le ministre entend-il prendre immédiatement pour modifier la loi fédérale, afin de mettre un terme à cette pratique dont seront victimes plus de 200,000 Canadiens à faible revenu cette année?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense que l'honorable député devrait parler à son leader parlementaire afin de l'inciter à collaborer avec le gouvernement pour que la loi soit adoptée le plus rapidement possible, afin que les contribuables soient remboursés. A mon avis, ce serait probablement la mesure la plus efficace et la plus rapide étant donné les circonstances.

● (1450)

[Traduction]

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, des attitudes de ce genre continueront de pousser les Canadiens vers ces soi-disant escompteurs. Le gouvernement du Québec a interdit formellement cette pratique et le gouvernement fédéral devrait en faire autant. Le ministre acceptera-t-il au moins de renvoyer la question des usuriers qui exigent des taux d'intérêt de 150 à 200 p. 100 à un comité de la Chambre, afin qu'il décide comment le gouvernement fédéral pourrait aider les personnes en cause, peut-être de concert avec les caisses de crédit? Demandra-t-il instamment à ses collègues de cesser de se dérober et de se mettre enfin à expédier les remboursements d'impôt qui se font attendre depuis longtemps, afin d'empêcher les Canadiens désespérés d'être à la merci de ces requins de la finance?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je crois que le public canadien doit être informé de ce genre de tactique et doit trouver d'autres méthodes pour régler annuellement ses problèmes d'impôts. Ce genre de problème n'est pas nouveau. Un projet de loi a déjà été adopté en cette Chambre, et il prévoit des règlements précis. Évidemment, il ne s'agit pas d'un prêt ordinaire et, par conséquent, la loi n'a pas les mêmes effets là-dessus que sur les prêts ordinaires. Mais, à mon avis, la question de l'honorable député met en lumière une attitude et un comportement de certaines entreprises qui sont répréhensibles, et j'espère que les contribuables n'auront plus recours à ces agences qui leur demandent des prix que je qualifie d'absolument indécents.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ACCISE SUR LES CARBURANTS AGRICOLES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A vrai dire, elle se rattache à celle qu'a posée le député de Mississauga-Sud. Il me

semblait que nous avions un programme en vertu duquel on remboursait aux agriculteurs le montant de la taxe d'accise fédérale. Ce programme a-t-il été supprimé ou les agriculteurs comme du reste tous les utilisateurs commerciaux de gas-oil en profitent-ils encore?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député de Vaudreuil a tout à fait raison. Il existe bel et bien un programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale pour les agriculteurs et les utilisateurs commerciaux. Celui-ci existe depuis de nombreuses années, au moins depuis 1975, et il est très populaire. A titre d'exemple, en 1981 les agriculteurs ont pu bénéficier de remboursements de l'ordre de 3 millions de dollars en Ontario, de 2 millions de dollars au Manitoba et de 4 millions en Saskatchewan ainsi qu'en Alberta. Tous les agriculteurs canadiens y ont droit. Pour cela, il leur suffit de conserver leurs factures. Le programme profite aussi largement aux entreprises à qui nous remboursons des dizaines de millions de dollars. Je tiens à souligner l'existence de ce programme fédéral de remise de la taxe d'accise aux agriculteurs.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES SAISIES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Elle fait suite aux questions posées par le député d'Elgin. Après presque une année de discussion et de délai, le ministre, comme preuve de la sincérité du gouvernement et de l'intérêt qu'il porte à cette mesure destinée à aider les agriculteurs en difficultés financières, accepterait-il, comme l'a suggéré le député d'Elgin et proposé le parti conservateur, de décréter un moratoire sur toute saisie ou faillite d'exploitation agricole? Le ministre serait-il prêt à prendre cette mesure en attendant que la Chambre, les banques et les agriculteurs eux-mêmes aient l'occasion d'examiner une mesure législative qui convienne?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai répondu tantôt à l'honorable député d'Elgin que, suite à une demande expresse formulée par son parti hier, j'ai tenu une rencontre avec les leaders parlementaires des partis d'opposition pour discuter du moyen le plus rapide pour trouver un remède à la situation actuelle. Hier, j'ai proposé sur le parquet de la Chambre un moyen qui a été rejeté par l'opposition officielle. Aujourd'hui je suis allé encore plus loin au cours d'une réunion, mais parce que je n'ai pas le droit de dévoiler le contenu de cette discussion sans le consentement de mon collègue qui me l'a refusé, je ne peux pas donner plus de précisions sur la suggestion que j'ai faite. Tout ce que je peux dire, c'est que la proposition faite par le gouvernement en l'occurrence est beaucoup plus efficace que celle que vient de faire l'honorable député.